



MAIRIE DE SAINT-ALBAN  
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL  
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

## ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10

VU la demande formulée par Monsieur PELAT Benoit en date du 8 novembre 2024 dans le cadre de la réfection de la toiture de l'immeuble situé 12 Grand Rue à Saint-Alban-sur-Limagnole ;

VU que ces travaux nécessitent l'utilisation d'un échafaudage de pied et d'un camion-grue ;

VU l'avis favorable du 12 novembre 2024 de l'unité technique de Saint-Chély-d'Apcher du Conseil Départemental de la Lozère ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer la circulation et le stationnement,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : En raison des motifs ci-dessus indiqués, **la voie de circulation sera rétrécie à hauteur du 12, Grand Rue à Saint-Alban-sur-Limagnole du mardi 12 novembre 2024 de 8h00 au mardi 26 novembre 18h00.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit et réputé gênant sur l'emprise du chantier.

Article 3 : Le trottoir, situé 12, Grand Rue à Saint-Alban-sur-Limagnole, sera inaccessible. Les piétons sont invités à circuler de l'autre côté de la voie.

Article 4 : La signalisation réglementaire au droit du chantier, conforme aux prescriptions particulières sera mise en place par Monsieur PELAT Benoit qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 5 : Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la voie remise dans son état initial.

Article 6 : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

**Le Maire,**

Le mardi 12 novembre 2024.

**Monsieur Samuel SOULIER.**

Ampliation sera transmise à :

L'intéressé

L'unité Technique de Saint-Chély Conseil Départemental Lozère

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban

Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban.

